

Comité Départemental des Yvelines de Basket Ball

Mémento 2025/2026



MEMENTO OFFICIEL

SAISON 2025 – 2026



Version 1.1 du 03/09/2025

SOMMAIRE

1.	ORGANISATION DU CDYBB	3
1.1	LES ELUS AU COMITE DIRECTEUR	4
1.2	LES SALARIES	4
2.	CONTACTER LE COMITE DEPARTEMENTAL	5
2.1	COURRIER / COURRIEL / TELEPHONE / SITE INTERNET	5
2.2	CONTACTER LES COMMISSIONS	6
2.3	CONTACTER LE PRESIDENT – LE SECRETAIRE GENERAL	6
3.	INFORMATIONS GENERALES	7
3.1	CATEGORIES D’AGES POUR LA SAISON 2025/2026	7
3.2	TAILLES DES BALLONS / HAUTEUR DES PANIERS / DUREE DES RENCONTRES	7
3.3	DISPOSITIONS FINANCIERES 2024/2025	8
3.4	BAREME DES FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	10
3.5	CALENDRIERS DES CHAMPIONNATS, FORMATIONS ET EVENEMENTS	11
3.6	LES LICENCES	11
3.7	CAISSE DE PEREQUATION	12
3.8	LA CHARTE DES EDUCATEURS & ENTRAINEURS DES YVELINES	13
4.	LISTE DES ASSOCIATIONS AFFILIEES	14
5.	LE REGLEMENT SPORTIF DES CHAMPIONNATS DES YVELINES	15
5.1	GENERALITES	15
5.2	DATE ET HORAIRE	16
5.3	FORFAIT ET DEFAUT	18
5.4	OFFICIELS	18
5.5	EMARQUE / FEUILLE DE MARQUE	19
5.6	CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES	20
5.7	PROCEDURES ET SITUATIONS PARTICULIERES	22
5.8	CLASSEMENT	23
6.	REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS	26
6.1	PRE-REGIONAL MASCULIN	26
6.2	PRE-REGIONAL FEMININ	27
6.3	DEPARTEMENTAL MASCULIN 2	28
6.4	DEPARTEMENTAL FEMININ 2	29
6.5	DEPARTEMENTAL MASCULIN 3	30
6.6	CHAMPIONNATS 5x5 U21M, U18 A U13 MASCULIN ET FEMININ	31
6.7	CHAMPIONNATS MINI-BASKET U11	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.8	CHAMPIONNATS U9 (MIXTE)	47
6.9	COUPES DES YVELINES	49
	REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 3x3 :	52

1.1 LES ELUS AU COMITE DIRECTEUR

Baptiste FALLUEL	Président de la commission 3x3, membre du bureau
Cédric LONGO	Vice-président de la commission 3X3
Corinne CISZEWSKI	Pilote action soutien aux clubs
Daniel BOBET	Président de la commission qualification
David RASSAT	Président de la commission compétitions, membre du bureau
Dr. Sophie LIGUORI	Présidente de la commission médicale
Eric DESNOUX	Président, membre du bureau
Francis KOCH (coopté)	Président de la commission des équipements
François BIDOUX	Membre de la commission compétitions
Grégory COCHIN	Président de la commission mini-basket, membre du bureau
Jade MISSAKIAN	Pilote action basket Féminin
Kevin FOULON	Membre de la commission technique
Mercedes SAINTRAPT	Trésorière, membre du bureau
Michel SAINTRAPT	Secrétaire Général, membre du bureau
Nicolas FRANCOIS	Vice-Président de la commission qualification
Patrick GALCERAN	Vice-Président, membre du bureau
Prescilla BONSU	Membre de la commission 3X3 et Féminine
Valdemar LOPES	Vice-Président, Président de la commission des officiels, membre du bureau
Maxime DIAS (Coopté)	Répartiteur et formation des officiels

1.2 LES SALARIES

Arnauld SEYS	Conseiller Technique Fédéral
Dimitri LAROCHELLE	Chargé de développement et communication

2. CONTACTER LE COMITE DEPARTEMENTAL

2.1 COURRIER / COURRIEL / TELEPHONE / SITE INTERNET

Il est préférable de contacter le Comité par email, directement vers la commission concernée.

Si vous désirez contacter le Président ou le Secrétaire Général, n'hésitez pas à demander un rendez-vous.

Pour contacter par courrier le Comité ou une commission, veuillez utiliser l'adresse suivante :

COMITE DES YVELINES DE BASKET-BALL
6, rue Jean Pierre Timbaud,
Le CAMPUS Bâtiment A1 Sud
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Par Email : contact@basketyvelines.com

Par Téléphone : **09-88-41-05-85**

Horaires d'ouverture :

Lundi	De 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi	De 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mercredi	De 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Jeudi	De 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Vendredi	De 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pour vous informer, le site internet <http://www.basketyvelines.com> est à votre disposition. Vous y trouverez :

- Des informations régulièrement mises à jour :
 - La description de l'organisation et du fonctionnement du Comité des Yvelines de Basket Ball,
 - La description de toutes les commissions (composition, rôles, contact, ...),
 - La présentation des manifestations organisées par le Comité (championnats, coupes, évènements, ...),
 - La présentation des nouvelles pratiques promues par le Comité (JAP, académie de basket, Basket loisir, 3×3, « Vivre Ensemble »...),
 - Un agenda complet des évènements du basket dans les Yvelines.
- Des services (pour les clubs et les licenciés) :
 - La mise à disposition des formulaires de chaque commission,
 - Des documents et guides pour les dirigeants des clubs.

2.2 CONTACTER LES COMMISSIONS

Vous pouvez contacter les commissions directement par email :

- commission.competitions@basketyvelines.com
- commission.3x3@basketyvelines.com
- commission.minibasket@basketyvelines.com
- commission.officiels@basketyvelines.com
- commission.technique@basketyvelines.com
- commission.equipements@basketyvelines.com
- commission.qualification@basketyvelines.com
- commission.medicale@basketyvelines.com
- repartiteur.officiels@basketyvelines.com
- developpement@basketyvelines.com

Un sujet, une seule commission

2.3 CONTACTER LE PRESIDENT – LE SECRETAIRE GENERAL

Eric DESNOUX, Président, eric.desnoux@basketyvelines.com ou sur rendez-vous

Michel SAINTRAPT, Secrétaire Général : mardi et jeudi 11h00 / 12H00 et 13H30 / 16h00 au comité, secretairegeneral@basketyvelines.com ou sur rendez-vous.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1 CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON 2025/2026

CATEGORIE D'AGE	AGE	ANNEE DE NAISSANCE
U7 à U1	6 ans et avant	2019 et après
U9 - U8	7 et 8 ans	2017 et 2018
U11 - U10	9 et 10 ans	2015 et 2016
U13 - U12	11 et 12 ans	2013 et 2014
U15 - U14	13 et 14 ans	2011 et 2012
U18 - U17 - U16	15 – 16 - 17 ans	2008 - 2009 et 2010
U21 - U20 - U19	18 - 19 - 20 ans	2005, 2006 et 2007
SENIORS	21 à 35 ans	2004 à 1990
ANCIENS	36 ans et au-dessus	1989 et avant

Nota : les âges s'apprécient au 1^{er} janvier de la saison en cours (1^{er} janvier 2026)

3.2 TAILLES DES BALLONS / HAUTEUR DES PANIERS / DUREE DES RENCONTRES

CHAMP.	BALLONS		PANIERS	DUREE DES RENCONTRES	MI TEMPS	Prolongation
	M.	F.				
U9	T5		2,60 m	8 x 3 min	1 min	sans
U11	T5		2,60 m	8 x 4 min	1 min	sans
U13	T6		3,05 m	4 x 8 min *	4 min	3' **
U15	T7	T6	3,05 m	4 x 9 min *	4 min	4' **
U18	T7	T6	3,05 m	4 x 10 min	5 min	5' **
U21	T7	T6	3,05 m	4 x 10 min	5 min	5'
SENIORS	T7	T6	3,05 m	4 x 10 min	10 min	5'

* : 4 x 10 min en championnat régional et en championnat de France

** : applicable uniquement pour le championnat 1^{ère} division

3.3 DISPOSITIONS FINANCIERES 2024/2025

3.3.1 Affiliation / Réaffiliation

L'affiliation est due à la Fédération Française avec en plus une cotisation de la Ligue Ile de France. Aucune cotisation n'est prise par le Comité des Yvelines.

Groupement de moins de 50 licenciés	369,00 €
Groupement de moins de 100 licenciés	484,00 €
Groupement de plus de 100 licenciés	584,00 €
Nouvelle Association	199,00 €

3.3.2 Licences (hors assurance)

Dirigeants - Techniciens - Officiels	25,00 €
Loisirs	48,00 €
Seniors - U21 – U20 – U19	63,50 €
U18 - U17 - U16	58,00 €
U12 – U15	42,50 €
U11 à U6	33,00 €
U5 à U1 club non labellisé Micro-basket	33,00 €
U5 à U1 club labellisé Micro-Basket	6,00 €

3.3.3 Mutations, Prêts, AST (hors licence, hors assurance)

Mutation Dirigeants - Techniciens - Officiels	60,00 €
Mutation Seniors - U21 à U14	60,00 €
Mutation U13 et <	Gratuit
Prêt (Licence T) U21 à U16	75,00 €
Prêt (Licence T) U15 à U14	38,00 €
Prêt (Licence T) U13 et <	Gratuit
AST Seniors - U21 à U16	24,00 €
AST U15 à U14	15,00 €

3.3.4 Assurances

A (optionnelle)	B (optionnelle)	C (optionnelle)
2,09 €	6.39 €	A ou B + 0,50 €

3.3.5 Engagements d'équipe en coupes et championnats départementaux

Pré-Régional Masculin	200,00 €
Départemental Masculin 2, Départemental Masculin 3	170,00 €
Pré-Régional Féminin	150,00 €
Départemental Féminin 2	110,00 €
3x3 Toutes Catégories	30,00 €
Coupes Morin / Prud'homme / Bisson et 3x3	30,00 €
Coupes Jeunes	20,00 €
U21 Masculins	120,00 €
U21 Féminines	110,00 €
U18, U15, U13, U11 Masculins	80,00 €
U18, U15, U13, U11 Féminines	60,00 €
U9 Mixte	50,00 €
Tournoi qualificatif région U21, U18, U15, U13	150,00 €

A ces montants sont ajoutés pour toutes les équipes Seniors et pour la première équipe de chaque catégorie U21 à U13 évoluant en championnat départemental :

- Au titre du « fonds de développement de l'arbitrage » : 15 € pour les seniors et 10€ pour les catégories U21 à U13 et 0€ pour les U11 et U9.
- Au titre du « droit à la formation des arbitres » : 50 € pour les Seniors, 40 € pour les U18 et U21, 30€ pour les U15, 20€ pour les U13 et 0€ pour les U11 et U9.

3.3.6 Indemnisation des officiels pour les rencontres départementales

Rencontre 5x5 Senior et U21, Arbitres et OTM	35 € + 0,40 € / Km
Rencontre 5x5 Jeune U18 à U9, Arbitres et OTM	31 € + 0,40 € / Km
Plateau 3x3 ½ journée à la charge des clubs	50 €
Plateau 3x3 1 journée à la charge des clubs	80 €

3.3.7 Inscription aux formations départementales

Technicien - Brevet Fédéral (Enfants, Jeunes, Adultes)	160,00 €
Technicien – Diplôme d'Entraîneur Territorial Basket (CS1 et CS3)	450,00 € *
Arbitre - Formation Départementale	0,00 €
Arbitre - Perfectionnement	0,00 €
Accès à la plateforme TEACH UP par module de formation	11,00 €

** : une remise de 260€ est octroyée pour les candidats licenciés et entraînant dans un club du département. Le coût restant à charge du club est dans ce cas de 190 €.*

3.3.8 Réclamation

Dépôt de réclamation Envoi du chèque au comité pour prise en compte de la réclamation sous 24H00	100 €
---	-------

3.4 BAREME DES FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

Non transmission de la liste des brûlés ou personnalisation avant la 1ère journée	50 €
Liste des brûlés ou personnalisation non transmise (par WE de championnat)	100 €
Dérogation d'horaire inférieur à 15 jours pour les rencontres avec désignation d'officiels les frais seront facturés au club qui en fait la demande sur FBI	200 €
Dérogation d'horaire inférieur à 5 jours pour toutes les rencontres sans désignation d'officiels les frais seront facturés au club qui en fait la demande sur FBI	40 €
Absence d'horaire sur FBI J-8	30 €
Non transmission de la feuille de marque ou de l'eMarque dans les deux (2) jours ouvrés	40 €
Forfait simple seniors avec désignation d'officiels	150 €
Forfait simple toutes catégories sans désignation d'officiels	30 €
Forfait Général jeunes et U21	60 €
Forfait Général Seniors DF2, DM3	100 €
Forfait Général Seniors avec désignation d'officiels	400 €
Forfait Général TQR (< à 15 jours avant la date)	150 €
Forfait en poule finale de classement	200 €
Forfait jusqu'en ¼ de finale de la Coupe des Yvelines	100 €
Forfait jusqu'en ½ et en finale de la Coupe des Yvelines	200 €
Réclamation non confirmée	100 €
Échéance non respectée concernant la caisse de péréquation (PRM, PRF) → Par quinzaine de retard	30 €
Pénalité pour entraîneur non diplômé ou ne participant pas à une formation BF pour la 1 ^{ère} Division départementale de U11 à U21	160 €
Rencontre perdue par pénalité	50 €
Absence à l'AG du comité pour les clubs de plus de 100 licenciés	100 €
Faute technique et/ou disqualifiante par faute	20 €
Feuille de marque non conforme	50 €
3x3 forfait championnat < à 24h, forfait coupe des Yvelines	100 €

3x3 non-présentation du trombinoscope (par journée)	50 €
---	------

3.5 CALENDRIERS DES CHAMPIONNATS, FORMATIONS ET EVENEMENTS

A consulter sur le site du comité.

3.6 LES LICENCES

Le détail des informations sur les licences peut être trouvé dans l'annuaire officiel de la Fédération Française de basket Ball – Titre IV des règlements généraux, article 401 à 447.

<https://api.ffbb.com/assets/e02d89d4-12df-46cf-a8b8-2fd48cb7cf3f>

Nota : Toute personne se présentant à une formation qualifiante du comité des Yvelines de Basket-Ball, doit présenter une licence fédérale de l'année en cours, avec un certificat médical de « non-contre-indication » à l'exercice du basket valide (si la licence est non joueur). Sont concernés : les formations Techniciens et les formations Arbitre Départemental.

3.6.1 Le surclassement

Tout licencié dans les catégories jeunes peut, en fonction de ses aptitudes physiques et techniques faire une demande de surclassement pour évoluer en catégorie d'âge supérieure. Selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer et le niveau de pratique, le médecin examinateur est un médecin de famille, un médecin agréé ou le médecin régional.

Le tableau de surclassement est disponible à l'article 9 du règlement médical de la FFBB :

<https://api.ffbb.com/assets/fec802ec-88a8-45ee-a51a-483613581456>

3.6.2 Liste des médecins départementaux agréés par la FFBB

Sous réserve de modification de la FFBB

	Dr PANEL Jean 6 Les Nouveaux Horizons 78990 ELANCOURT Tél : 01 30 62 22 56
Dr CERUTTI 16, place de l'Europe 78120 RAMBOUILLET Tél : 01 34 85 65 66	Dr MARTIN Bernard 25, av Pierre Curie 78210 ST CYR L'ECOLE Tél : 01 30 45 45 25
Dr LOCHON Gérard 29, Bd Victor Hugo 78300 POISSY Tél : 01 39 05 28 28	Dr DUSSEIN 19, rue de Villiers 78300 POISSY Tél : 01 39 65 16 38
Dr OECHSLI Christian 24, rue de la Montjoie 78750 MAREIL-MARLY Tél : 01 39 16 58 33	Dr CHAHUNEAU Julien CH POISSY, 10 rue du Champs Gaillard 78300 POISSY Tél : 01 39 27 51 20

3.7 CAISSE DE PEREQUATION

3.7.1 Préambule

Une caisse de péréquation, relative au règlement des frais d'arbitrage pour les compétitions PRM, PRF est constituée et gérée par le Comité Départemental.

Un forfait annuel de frais d'arbitrage sera versé par les clubs selon la catégorie de leurs équipes disputant ces championnats. Le Comité Départemental reversera aux arbitres les frais des rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation par le Répartiteur de la commission des officiels.

Le forfait annuel comprend les frais kilométriques moyens et les indemnités de rencontres.

Le montant du forfait correspond à l'indemnisation des arbitres pour toutes les rencontres des championnats cités ci-dessus. Il ne prend pas en compte l'indemnisation pour les rencontres de Coupe des Yvelines.

3.7.2 Règlement

3.7.2.1 Article 1 : Détermination du forfait annuel

Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes et du nombre de rencontres à jouer, du déplacement kilométrique moyen, du prix d'indemnisation du kilomètre et de l'indemnité de rencontre. Il peut être réévalué chaque saison en fonction de ces critères et du montant de la saison sportive précédente.

3.7.2.2 Article 2 : Versement et montant du forfait annuel

Chaque saison sportive, les clubs seront informés du forfait annuel fixé pour chacune de leurs équipes évoluant dans les championnats concernés.

Pour toutes les compétitions ce forfait sera versé en 3 fois sur un appel de fonds du Trésorier du Comité Départemental ou par délégation du responsable de la caisse péréquation de la commission des officiels selon les modalités suivantes :

Division	Montant Global	A Payer au		
		15 septembre	1 ^{er} décembre	15 février
PRM	1500 €	500 €	500 €	500 €
PRF	1050 €	350 €	350 €	350 €

3.7.2.3 Article 3 : Pénalité financière en cas de non-paiement

Tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière définie chaque année par le Comité Directeur.

3.7.2.4 Article 4 : Bilan annuel

Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif par championnat au plus tard à la clôture de la saison.

3.7.2.5 Article 5 : Comptes en fin de saison / solde

En fin de saison sportive, la caisse de péréquation calculera le montant exact des frais d'arbitrage de chaque championnat concerné pour la saison écoulée. Cette somme permettra de fixer le montant du solde. Le montant général des frais par championnat permettra de fixer le montant du forfait annuel pour la saison suivante.

3.7.2.6 Article 6 : Indemnisation des arbitres

Les arbitres seront indemnisés par le Comité Départemental sous forme de virement bancaire.

Les arbitres devront fournir avec leur fiche de renseignements un **relevé d'identité bancaire**. Les virements seront effectués lors des vacances scolaires, après contrôles par le responsable de la caisse de péréquation au sein de la commission des officiels de la présence de l'arbitre à la rencontre à l'aide des feuilles de marque. Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les arbitres ont officié durant la période écoulée.

3.7.2.7 Article 7 : Forfait simple

En cas de forfait d'une équipe déclarée le jour de la rencontre, le montant de l'indemnité sera prélevé sur le montant forfaitaire du championnat concerné dont dépend l'équipe en cause. Toutefois, la pénalité due pour cause de forfait sera recouvrée directement par le Comité Départemental auprès du club forfait.

3.7.2.8 Article 8 : Forfait général

En cas de forfait général d'une équipe, le montant versé au titre de la caisse de péréquation sera restitué au club, déduction faite du prorata des indemnités d'arbitrage correspondant aux rencontres de championnat qui se seront déroulées lors de la déclaration du forfait général. La pénalité due pour cause de forfait général sera recouvrée directement par le Comité Départemental auprès du club concerné.

3.7.2.9 Article 9 : Cas non prévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité Départemental après étude par la caisse de péréquation.

3.8 LA CHARTE DES EDUCATEURS & ENTRAINEURS DES YVELINES

Dans le cadre des travaux de l'Équipe Technique Départementale (ETD), pilotée par son CTF Arnould SEYS, nous avons décidé de mettre à disposition des techniciens yvelinois une charte de l'entraîneur. Nous nous sommes efforcés de réaliser un document simple, regroupant les priorités d'enseignement sur le plan technico-tactique à favoriser dans les catégories U11, U13 et U15 et portant sur les thèmes suivants : fondamentaux individuels offensifs, fondamentaux pré-collectifs offensifs, fondamentaux défensifs et objectifs de fin de catégorie. Nous avons également souhaité faire un focus sur la posture à adopter par l'entraîneur en toutes circonstances vis de ses joueurs / joueuses, des officiels mais aussi des parents.

Ce document s'adresse à tous les entraîneurs yvelinois évoluant en championnat départemental ou régional. Il sert également de base de travail à nos sélections yvelinoises U13 et U14 filles et garçons. La charte est disponible sur le site internet du Comité : [Espace Techniciens > Le coin du coach](#).

4. LISTE DES ASSOCIATIONS AFFILIEES

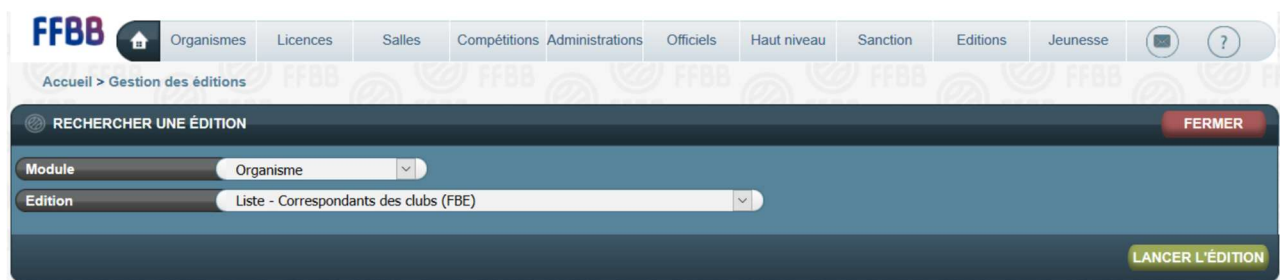
La liste des associations affiliées est accessible sur le site de la Fédération Française de Basket Ball.

1/ Pour cela vous devez vous connecter sur FFBB-FBI avec votre identifiant club. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez vous adresser au Comité.

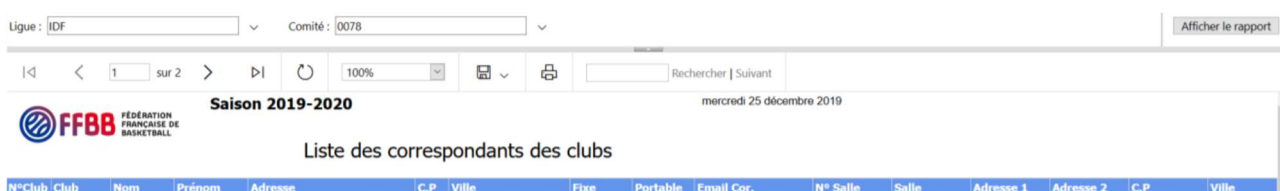
2/ Une fois connecté, choisissez dans le menu « Editions » : « Gestion des éditions »



3/ Sélectionnez le module « Organisme » puis l'édition « Liste – Correspondants des clubs (FBE) » ou « Liste – Présidents des clubs (FBE) » et lancez l'édition (bouton vert)



4/ Enfin, choisissez La ligue « IDF » et le comité « 0078 », puis cliquez sur le bouton « Afficher le rapport »



5/ En cliquant sur l'icône « disquette » vous pourrez extraire la liste au format souhaité (Word, Excel, PDF, ...)